

OPERATION JEU PHILIPS

COMMENT PARTICIPER AU JEU ?

1/ Rendez-vous entre le 30/06/2023 et le 01/12/2023 sur l'un des posts Facebook de la page Avent Media ou sur la newsletter Avent Media destinée au jeu ou directement sur le site internet <https://jeu-philips.fr/>

2/ Inscription - Remplissez intégralement le formulaire d'inscription et vérifiez que l'ensemble des informations que vous avez saisies sont correctes. Toute participation incomplète, inexacte ou envoyée après la date limite ne sera pas prise en considération. Philips pourra procéder à toutes vérifications nécessaires concernant votre identité ou votre domicile.

3/ Désignation des gagnants - 40 gagnants seront tirés au sort parmi les participants, le 14/12/2023.

4/ Lot mis en jeu - Les gagnants remporteront l'un des produits Philips suivants BRE651, SCD923, HX6859, QP2730.

5/ Remise du lot – Si vous êtes tiré au sort, vous recevrez un e-mail pour vous informer de votre gain. Votre gain vous sera envoyé gratuitement à l'adresse postale que vous aurez indiquée.

Cette offre réservée aux personnes physiques majeures domiciliées en France, DROM inclus et Monaco. Frais de connexion internet non remboursés.

Données personnelles – Les informations collectées sur le formulaire d'inscription sont enregistrées par Philips Consumer Lifestyle B.V., High Tech Campus 52, 5656 AG Eindhoven et destinées à notre prestataire Avent Media pour la gestion de la présente opération. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à la finalité du présent traitement. La base légale du traitement repose sur votre consentement.

Si vous avez consenti à recevoir des informations et offres de la part de Philips, vos données seront conservées en dehors de l'Union européenne et utilisées par nos services Marketing et digitaux pour une durée de 24 mois à compter de leur collecte ou du dernier contact de votre part.

Conformément à la loi n°78-17 Informatique et Libertés modifiée et au Règlement européen n° 2016/679 (RGPD) vous bénéficiez, sur les données personnelles qui vous concernent, d'un droit d'accès et de rectification et, s'ils sont applicables, d'un droit de suppression, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, et de portabilité. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à : privacy@philips.com en fournissant un justificatif d'identité. Vous pouvez également définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès et introduire une réclamation auprès de la CNIL. Si vous souhaitez de plus amples informations sur la protection de vos données personnelles, veuillez consulter la page dédiée sur notre site : www.philips.fr/a-w/informations-confidentialite.html

Droits incorporels et droit à l'image – La participation à l'opération JEU PHILIPS donne à Philips l'autorisation de publier dans toute manifestation notamment publi-promotionnelle liée à la présente opération, ainsi que dans les opérations ultérieures de communication sur les marques de Philips, les nom, prénom, pseudonyme, ville et exploités ensemble ou séparément, sans que cette utilisation ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur dotation.

Contestation – Toute contestation ou réclamation relative à l'opération JEU PHILIPS devra être formulée avant le 14/12/2023 via le lien suivant :

https://philipsb2c.secure.force.com/apex/B2C_CustomPreChat_France?endpoint=https%3A%2F%2Fphilipsb2c.secure.force.com%2Fapex%2FB2C_CustomChatPage_France%3Flanguage%3D%23deployment_id%3D5722X000000fxT4%26org_id%3D00Dw0000000Cp29%26button_id%3D5732X000000fxTx%26session_id%3D72ed7043-d43a-4031-99ff-4079db6c9662

Limite de responsabilité – Philips ne saurait être tenue pour responsable si, pour cause de force majeure ou d'évènement indépendant de sa volonté, l'opération JEU PHILIPS devait être annulée, prolongée, écourtée, modifiée ou reportée notamment s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit (mise en place d'un système de réponse automatisé, ...) ou si le bon déroulement administratif et/ou technique de l'opération JEU PHILIPS est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant à Philips.